UNITE DE FACILITATION DE PROJETS

Adresse : Lot 18 bis, 1 rue Rainitovo Antsahavola
Tel: (+261) 20 22 264 64 - (+261) 20 22 676 20
BP: 7604 Antananarivo (101) MADAGASCAR
Email: ufp@ufp-education.mg

AVIS D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET LIVRAISON DANS UN DELAI DE 15 JOURS AU NIVEAU ZAP DE MADAGASCAR DE 434 TENTES DE SECOURS

PROCÉDURE D'URGENCE

DAO N° : 02-2026/DAO/UFP/TALIM-URGENCE/Ra

Date d'émission : 20 mars 2026

Date et heure limite de soumission : 27 mars 2026 à 12 heures

Modalité de soumission : Par courriel à l'adresse offres@ufp-education.mg

1. Agence d'Acquisition

Nom :	**Ministère de l'Education Nationale (MEN) représenté par l'Unité de Facilitation de Projets (UFP)**
Représentant :	SENDRADILIFERA Masimbonjy Eluidoni, Coordonnateur du Projet
Adresse :	Lot 18 Bis, Rue Rainitovo Antsahavola Antananarivo 101
Téléphone :	+ 261 22 264 64
Courriel :	dpm@ufp-education.mg
Pays :	Madagascar
Projet :	PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ACCES ET DE L'APPRENTISSAGE A MADAGASCAR (TALIM)
N° Prêt/Crédit/Don :	Crédit IDA n°78760-MG / Don GPE n° TFOC8850

2. Objet de l'Appel d'offres

L'Appel d'offres est lancé en procédure d'urgence, conformément à la Guidance de la Banque mondiale sur la passation des marchés en situation d'urgence, en vue de la sélection de fournisseurs qualifiés pour l'achat et **livraison au niveau ZAP des 434 tentes.**

3. Justification du recours à la procédure d'urgence

L'Appel d'offre est émis en procédure d'urgence à la suite du passage du cyclone Gezani, ayant entraîné des dommages importants et des besoins urgents et immédiats d'approvisionnement en fournitures essentielles. L'utilisation de la procédure d'urgence est indispensable pour permettre une réponse rapide et efficace aux besoins identifiés, tout en maintenant un niveau de concurrence suffisant et des garde-fous fiduciaires adéquats, conformément aux principes fondamentaux de passation des marchés de la Banque Mondiale.

4. Base réglementaire

L'appel d'offre est régi par :

- Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un FPI (Banque mondiale, dernière édition en vigueur), notamment les paragraphes 6.7, 6.57–6.59 et les Annexes XII et XV ;
- La Guidance « Procurement in Situations of Urgent Need of Assistance or Capacity Constraints » (Banque mondiale) ;
- Les Directives de la Banque mondiale pour la lutte contre la corruption.

5. Éligibilité

Toute entreprise ou groupement d'entreprises légalement constituée(s) et éligible(s) selon les critères de la Banque mondiale est autorisée à soumettre une offre. Sont notamment exclus les soumissionnaires :

- Frappés par une sanction de la Banque mondiale (liste des entreprises sanctionnées consultable sur le site de la Banque mondiale) ;

- Ayant fait l'objet d'une déclaration de faillite ou de liquidation judiciaire ;
- Présentant un conflit d'intérêts avéré avec le présent marché.

6. Délai de soumission (procédure d'urgence)

En raison du contexte d'urgence, le délai de soumission est fixé à 7 jours calendaire à compter de la date d'émission de l'Appel d'offres, soit le : 27 mars 2026 à 12h00.

Toute offre reçue après cette date et cette heure ne sera pas prise en considération. En cas de demande justifiée des soumissionnaires, une courte prorogation peut être accordée.

7. Contenu de l'offre

Chaque soumissionnaire doit soumettre un dossier complet comprenant :

a) Formulaire d'offre dûment rempli, daté et signé ;
b) Bordereau de prix incluant le prix unitaire proposé pour une tente, dans la monnaie indiquée ;
c) Document qualité et pouvoir du signataire ;
d) Documents de qualification simplifiés :
- Copie du registre de commerce ou équivalent ;
- Disponibilité de liquidité ou ligne de crédit ou crédit fournisseur d'au moins 70% de son offre. (A authentifier par l'acheteur)

8. Modalités de dépôt

Les offres doivent être soumises :
- Par voie électronique à l'adresse : offres@ufp-education.mg
- Au plus tard le : 27 mars 2026 à 12h00

Les soumissionnaires sont invités à accuser réception de la présente DAO.

9. Validité des cotations

L'offre doit rester valables pendant une période de 30 jours à compter de la date limite de soumission.

10. Demandes de clarification

Toute demande de clarification doit être adressée par écrit à l'adresse dpm@ufp-education.mg avec copie obligatoire mrasoanandrasana@ufp-education.mg au plus tard 24 mars 2026 avant la date limite de soumission. Les réponses seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant retiré la DAO.

Le Coordonnateur

UNITE DE FACILITATION ... MEN

SENDRADILIFERA
Masimbonjy Eluidoni